Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260618-2026_047_2-DE

Caulnes Commune	CONSEIL MUNICIPAL DU : JEUDI 18 JUIN 2026	DÉLIBERATION

Date de la convocation : le 13 juin 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 13 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents	Marina LE MOAL, Maire Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT, Olivier DESRIAC et Catherine REHEL, Adjoints Hubert GUERIN, Marie GUILLOU, David MAILLARD, Maryline CHOUX, Frédéric GASREL et Tiphaine MEHEUST, Conseillers Municipaux Délégués Marc PRIOL, Stéphanie YVERGNIAUX, Adrien BOUDET, Gaëtane PICQUET, Fabien CHOLET, Marie-Noëlle DESRONDIERS, Jérémy TANGUY, Emeline JAN et Sabrina BARBIER, Conseillers Municipaux
Étaient absents	Dominique BRIAND et Thierry DEBUIRE
Pouvoir	Dominique BRIAND donne pouvoir à Frédéric GASREL et Thierry DEBUIRE donne pouvoir à Adrien BOUDET
	Secrétaire de séance : Gaëtane PICQUET

INTERCOMMUNALITE	N° DE L'ACTE : 2026-047
Objet : Pacte de gouvernance de Dinan Agglomération	

Vu la loi n 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui vise à renforcer le rôle des communes et des Maires au sein des intercommunalités,

Vu l'article L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux relations entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et leurs communes membres ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Dinan Agglomération n°CA-2026-056 du 27 avril 2026 relative à l'opportunité du Pacte de gouvernance,

Madame la Maire informe le Conseil municipal que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit l'obligation, pour le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), après chaque renouvellement général des conseils municipaux, d'inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Le contenu du pacte de gouvernance est apprécié librement par l'EPCI et les communes membres.

Le Conseil communautaire a décidé d'élaborer un Pacte de gouvernance et d'en confier l'élaboration à un groupe de travail coordonné par Monsieur Jérémy DAUPHIN, 5ème Vice-Président en charge de la

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260618-2026_047_2-DE

Cohésion territoriale, des relations avec les communes, de la ruralité et de la contractualisation, et Madame Sandrine DEUTSCHMANN, Maire de La Chapelle-Blanche.

Le projet de pacte sera examiné par la Conférence des maires, puis soumis au Conseil communautaire en juillet. Les Conseils municipaux auront ensuite deux mois pour donner un avis sur le projet de Pacte.

Le groupe de travail souhaite interroger les conseillers municipaux dès la phase de préparation. Il est proposé de répondre à cette question : « Dans le contexte de l'élaboration d'un Pacte de gouvernance, et dans l'objectif d'associer davantage les élus aux projets, qu'attendez-vous de Dinan Agglomération et que proposez-vous ? »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **DONNE L'AVIS suivant sur la question posée dans le cadre de l'élaboration d'un pacte de gouvernance par Dinan Agglomération :**
  - **Souhait qu'il puisse y avoir un élu de la commune dans chaque commission ou, sinon, qu'il y ait une répartition des commissions entre communes voisines pour qu'il puisse y avoir un partage à l'échelle des secteurs. Cela impliquerait que des communes voisines se coordonnent pour pouvoir être représentées dans chaque commission.**
  - **Souhait que chaque membre de commission puisse avoir un suppléant qui le remplace en cas d'absence.**
  - **Souhait que toutes les communes bénéficient du même nombre de représentants dans les commissions, pour que chaque commune participe à la prise de décision.**
  - **Souhait que les réunions délocalisées soient maintenues et ouvertes à tous les conseillers municipaux qui veulent participer.**

Fait à Caulnes le 24 juin 2026
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL

